



## Retour sur le CSE de Juillet 2022

Août 2022

Nous n'avons pas pu avoir de données économiques du fait de la période dite « quiet period », période de non communication avant publications au marché. 1052 démissions au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, soit 9,2 % des effectifs. Il serait temps, pour la Direction qu'elle comprenne qu'il convient de partager les fruits du travail avec les salariés par une participation dérogatoire à SSG (puisque SSG supporte les coûts des acquisitions du groupe et bénéficie des déficits fiscaux reportables de ces achats empêchant 'artificiellement' toute distribution de participation aux salariés alors qu'ils n'ont pas démérités).

## Situation économique et financière communiquée au marché

Le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice est favorable sur tous les aspects :

- Chiffre d'affaires (+7,3 % en organique par rapport au 30/06/2021).
- ROA (8,0% du CA contre 7,2 % un an plus tôt).
- Résultat net (+32 % par rapport au 30/06/2021).
- Cash flow flow (66 M€ contre 62 M€ au 30/06/2021).
- Dette nette (-18 % par rapport au 30/06/2021).
- Fonds de pension UK (passage d'un déficit de 57 M€ au 30/06/2021 à un excédent de +50 M€).

Le Pôle France, quant à lui, a particulièrement contribué à la croissance du CA du groupe (+9,8 % en organique) alors que les Solutions continuent de peser sur celle-ci (-0,7 % en organique pour SBS et +4,9% pour Autres Solutions). Il en est de même en termes de ROA, avec un taux de 9,7 % pour le pôle France (8,3 % au S1 2021).

Les perspectives 2022 et à l'horizon 2024 restent inchangées. Le marché européen restant solide. La Direction n'identifie pas, à ce jour, de signaux de ralentissement !

Enfin, Sopra Steria rachète CS Group en payant Cash. Alors où sont les actions URGENTES prises par la Direction pour les salariés français afin d'atténuer les effets de l'inflation ? (cf. notre communication syndicale),

## Changement santé/prévoyance

Le CSE est consulté sur la modification des décisions unilatérales de l'employeur concernant la santé et la prévoyance.

Bien entendu, les syndicalistes Solidaires, Avenir, CFDT ont voté contre un avis qui constatait qu'il ne s'agit que de la mise en conformité d'une instruction interministérielle et d'une mise à jour technique intégrant par ailleurs des évolutions déjà appliquées notamment sur la portabilité. De plus, ce projet de décision intègre la prise en charge, par l'entreprise, de la cotisation « frais de santé » pour les salariés invalides en suspension complète du contrat de travail.

Les élus Traid Union, CFE-CGC et **S3I** ont rendu un avis favorable.

Lors de ce vote, 2 élus Avenir et 2 élus CGT absents ont laissé leur vote à Traid Union. Nous nous devons de vous en informer pour vous montrer leur peu d'implication à vous représenter !

Vous voulez porter certains sujets, contactez nous !

## Le CSE :

### une cour de récré pour certain.e.s élu.e.s



L'évènement est suffisamment sérieux pour ne pas le passer sous silence. Nous avons été sidérés et très nombreux à être choqués par l'attitude des élu.e.s SOLIDAIRES / AVENIR / CFDT / CGT lors de la 2<sup>ème</sup> journée du CSE. Une question a été posée **3 fois de suite** à la Direction par 3 élus agissant de concert et tant que la réponse donnée par la Direction ne leur plaît pas.

Vous allez arrêter de me harceler !!



Alors le Directeur Juridique et Social a tenu à répondre à la dernière élue que « 3 fois la même question, c'est du harcèlement ». Acte de rébellion de la Direction ou outrecuidance de celle-ci ? En tout cas, l'élue Solidaires est alors partie en sanglots ! A partir du moment où la direction a estimé avoir déjà donné toutes les réponses à une question, était-il nécessaire de la reposer continuellement ? **Était-il nécessaire de partir en sanglots en prétendant être harcelée et faire interrompre le bon fonctionnement d'une instance représentant plus de 13.500 salariés ?**

Après la suspension de séance, les syndicalistes ont boycotté le reste de la journée du CSE en oubliant qu'ils ont été élus par les salariés et se doivent d'être présents pour traiter les points à l'Ordre du Jour !

Nous regrettons, chez **S3I**, ce genre d'attitude qui ne grandit pas le CSE. Nous regrettons également toute violence d'où qu'elle vienne ! Nous espérons que la sérénité et le calme reviendront dans cette instance car ce comportement ne sert pas les intérêts des salariés.

Toutes les équipes **S3I** vous souhaitent de passer de bonnes vacances. Ressourcez-vous et revenez nous en pleine forme - Prenez soin de vous, le futur est chargé !!!

Et n'oubliez pas d'aller consulter notre communication syndicale en cliquant ici.

www Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>  
Pour nous contacter : [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)